

Commune de Montricher-Albanne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique concernant la création de la piste de Talière sur la station des Karellis.

Projet soumis à étude d'impact et enquête publique.

Par arrêté municipal, le maire de MONTRICHER-ALBANNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique concernant la Demande d'Autorisation d'Aménagement de Piste (DAAP) pour la création de la piste de Talière sis station Les Karellis pour une durée de 33 jours du 17 octobre au 18 novembre 2022 inclus.

A cet effet,

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble n° E22134000134/38 du 11/08/2022, Monsieur Christian Venet est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Cette enquête se déroulera à la Mairie de Montricher-Albanne du lundi 17 octobre à 13h30 au vendredi 18 novembre 2022 à 17h00.

Pendant sa durée, le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les jours et heures d'ouverture de la mairie : Les lundi et jeudi de 13h30 à 17h et les mercredi de 8h30 à 11h30 et aux dates de permanence du commissaire enquêteur.

Le dossier, qui a fait l'objet d'une étude environnementale et d'un avis de la MRAE, pourra en outre être consulté sur le site internet du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et sur le site internet de la commune : <http://www.mairie-montricher-albanne.com>

Un poste informatique avec accès internet gratuit sera mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public seront consignées :

- Sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par pli cacheté à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : MAIRIE DE MONTRICHER-ALBANNE – 161, rue de la Mairie – Le Bochet - 73870 MONTRICHER-ALBANNE avec la mention « Enquête publique – Création de la piste de Talière » qui les visera et les annexera audit registre.
- Sur le registre dématérialisé pendant la durée de l'enquête via le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4243> et également à l'adresse courriel associée enquete-publique-4243@registre-dematerialise.fr.
Les observations transmises par courriel seront importées directement dans le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le public pour recueillir ses observations aux jours et heures suivants :

- ⇒ **Lundi 24 octobre de 9h00 à 12h00,**
- ⇒ **Samedi 5 novembre de 9h00 à 12h00**
- ⇒ **Vendredi 18 novembre de 14h00 à 17h00.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public en mairie de MONTRICHER-ALBANNE ainsi qu'à la préfecture de la Savoie aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête est : l'arrêté accordant l'autorisation d'aménager la piste de Talière sis station Les Karellis.

Le Maire,